

La forêt méditerranéenne a-t-elle un avenir ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 02.99.Q01

septembre 2026

Charles DEREIX, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : gestion durable, incendie

Elle brûle, et chaque été ramène dans les médias ces images spectaculaires de forêts en flammes, ces images désolantes de forêts détruites par l'incendie. Elle est souvent claire et basse, et parfois avec si peu d'arbres ! Elle pousse lentement. Elle produit peu de bois. Elle est aux premières loges du changement climatique, et subit déjà les conséquences des canicules et des sécheresses. Elle est peu investie par ses propriétaires... La forêt méditerranéenne a-t-elle un avenir ?

Une forêt très présente et diverse, pauvre et fragile, mais aussi riche, solide et précieuse

La forêt méditerranéenne couvre 3,95 millions d'hectares¹, soit presque le quart de l'ensemble de la forêt française métropolitaine (la zone méditerranéenne affiche un taux de boisement de 51 % pour une moyenne nationale de 31 %). Elle continue de s'accroître : + 1,15 % par an sur la période 2014-2019, mais à un rythme moindre que sur la période 2009-2014, durant laquelle la croissance avait été de + 5 % par an. Pour une bonne part, ce fort taux résulte de la déprise agricole.

Avec le changement climatique, la forêt monte en latitude et en altitude.

Forêt méditerranéenne selon les Gréco et les SER (Gréco = Grande région écologique, au sens de l'IGN ; SER = SylvoÉcoRégion)
(source : *La forêt méditerranéenne en 2023*, S. Delhaye et I. Bonhême, Forêt Méditerranéenne, tome XLV, n°2



Beau taillis de chêne vert en Corse (photo MV)



Le pin d'Alep supporte bien le changement climatique (photo DA)

La zone méditerranéenne dépasse largement la Gréco J (Méditerranée) et la Gréco K (Corse), et déborde sur les massifs limitrophes.

En dehors des Gréco J et K, les SER concernées sont :

- Pyrénées (Gréco I) : Pyrénées catalanes (I22) et Corbières (I13).
- Massif-Central (Gréco G) : Cévennes (G70), Haut-Languedoc (G80) et Grands Causses (G60).
- Alpes (Gréco H) : externes du Sud (H30), intermédiaires du Sud (H41) et internes du Sud (H42).

Les SER limitrophes sont des zones de transition, où le domaine méditerranéen s'atténue progressivement et la période de sécheresse estivale diminue. Comme avec le réchauffement climatique il y a une remontée vers le nord et en altitude, le contour n'est ni strict, ni définitif.

De la lande à la futaie dense de feuillus ou de résineux, en passant par le maquis, la garrigue, le taillis de chêne vert ou la pinède de pin d'Alep, elle offre de nombreux visages, et ajoute une palette de couleurs au bleu

¹ S. Delhaye S et I. Bonhême, *La forêt méditerranéenne en 2023*, revue Forêt Méditerranéenne tome XLV, n° 2, juin 2024

du ciel, à celui de la mer et au blanc de la roche : que seraient les paysages méditerranéens sans l'écrin des arbres et de la forêt ? Façonnée par les humains au fil des civilisations qui ont prospéré autour du bassin méditerranéen, elle porte en elle le témoignage de notre interaction séculaire avec la nature, et les Méditerranéens gardent un attachement très fort à "leur" forêt, leur "colline" comme ils l'appellent souvent.

La forêt méditerranéenne abrite une très riche biodiversité : forêt ancienne, elle a accumulé une diversité génétique considérable en accueillant pendant les phases glaciaires les forêts de la totalité de l'Europe. Elle se déploie sur une zone où des altitudes varient depuis le niveau de la mer, et qui représente trois grands ensembles forestiers bioclimatiques :

- les forêts sclérophylles des étages méditerranéen et méso-méditerranéen, dominées par des chênes à feuillage persistant ;
- les forêts caducifoliées de l'étage supra-méditerranéen ;
- et les formations à conifères dominants (pins, sapins et cèdre) de l'étage montagnard-méditerranéen.

La géologie est aussi très variable, calcaire ou acide, et les conditions d'humidité s'étagent des plus humides jusqu'aux stations les plus sèches. Ainsi, sur les 548 habitats forestiers de la France entière, la zone méditerranéenne en compte 276, soit un peu plus de 50 % des habitats métropolitains². La flore est parmi les plus riches et variées du monde, avec un taux d'endémisme particulièrement élevé : la moitié des quelque 50 000 taxons végétaux qu'on trouve dans le bassin méditerranéen sont endémiques. Cette biodiversité constitue une véritable source de stabilité et de résilience.

Certes, cette forêt pousse lentement et produit peu de bois : sa production biologique moyenne est de 2,5 m³/ha/an contre 5,2 m³ en moyenne nationale³. Elle connaît un climat difficile caractérisé par des hivers froids, des étés chauds, des précipitations soutenues et parfois violentes (épisodes dits cévenols ou méditerranéens) en automne et au printemps, et une sécheresse estivale marquée. Aux premières loges du changement climatique, elle subit déjà les conséquences des canicules et des sécheresses : toutes essences confondues, elle connaît un taux de déficit foliaire oscillant entre 40 % et 50 %⁴.

Une urbanisation très forte et souvent anarchique⁵, l'attrait touristique de l'espace méditerranéen, sa fréquentation estivale et un consumérisme touristique particulièrement marqué rendent la forêt méditerranéenne encore plus vulnérable.

Et donc, elle brûle⁶ et, avec le changement climatique, la perspective de développement de feux extrêmes est très inquiétante : le rapport interministériel de 2023⁷ estime que, en zone Sud-Est, les feux de plus de 100 hectares pourraient voir leur nombre tripler et les surfaces brûlées des années extrêmes représenter 6,5 fois le bilan moyen de la période 2001-2020.

Est-ce pour toutes ces raisons qu'elle est peu investie par ses propriétaires ? En région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou dans l'ancien Languedoc-Roussillon, moins de 15 % des forêts privées sont dotées d'un document de gestion durable.

La cause est-elle perdue ?

Face à tous les périls que doit affronter la forêt méditerranéenne, le feu est le plus spectaculaire.

La forêt méditerranéenne est-elle condamnée à brûler ? Non. Est-elle exposée au feu ? Oui, et plus gravement encore avec le changement climatique. Doit-on s'inquiéter ? Oui. Aujourd'hui nous savons : après tant d'autres, le rapport de 2003 le confirme sans ambiguïté. Alors, sommes-nous perdus ? Non.

Pouvons-nous espérer encore ? Oui. Pouvons-nous réduire le risque et préserver nos forêts

² S. Delhay S et I. Bonhême, *La forêt méditerranéenne en 2023*, revue *Forêt Méditerranéenne* tome XLV, n° 2, juin 2024

³ *Ibid*

⁴ Michel Vennetier in revue *Forêt Méditerranéenne* tome XLIV, n°2, juin 2023, p 97

⁵ Une étude réalisée par l'ONF en 2008 recense 500 000 constructions dans la zone de fort aléa "feu de forêt" ; elle a été renouvelée en 2023 avec le même résultat.

⁶ Les surfaces brûlées cependant diminuent en zone Sud-Est : sur la période récente (2006-2024), elles s'élèvent à un chiffre moyen de 7 172 ha/an contre une moyenne annuelle de 25 349 lors de la période précédente (1976-2005). Cette réduction confirme l'efficacité de la stratégie d'attaque massive des feux naissants, mais un seul grand feu peut faire exploser la moyenne.

⁷ Rapport interministériel Mortier et al : *Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique*, tome 1 *Faire face à court terme* et tome 2 *S'adapter au changement d'ère à moyen et long termes*, 2023.

méditerranéennes ? Oui. Ou plutôt oui mais. Car il faut agir, se mobiliser, et que tout le monde agisse, tous les acteurs, tous les citoyens, et les pouvoirs publics. Selon sept pistes :

1 - Une forêt mieux armée contre le changement climatique, plus résiliente et donc plus sobre

Les forêts ne joueront tous leurs rôles vertueux que si elles continuent d'exister ! Il s'agit donc de les conforter à travers une sylviculture qui tient en trois termes : éclaircir, rajeunir, diversifier⁸.

- Éclaircir, pour réduire le nombre d'arbres ou d'arbustes, et donc la compétition pour l'eau qui affaiblit l'ensemble de la végétation.
- Rajeunir, pour engager le renouvellement des vieux peuplements et maintenir la productivité, la santé des forêts et leur capacité à assurer leurs services écosystémiques.
- Diversifier à l'aide d'essences adaptées, endogènes ou exogènes pour façonner une forêt mosaïque composée d'essences et de traitements différents.

2 - Une forêt pleinement multifonctionnelle

Façonnons une forêt porteuse de tous les registres de la multifonctionnalité : le bois, les produits ligneux et non-ligneux ; les ressources pastorales ; tous les services de protection, celle de l'air (notamment à travers la fixation du carbone), du sol, de l'eau (infiltration dans le sol et qualité de l'eau), des paysages, de protection contre les risques et, bien sûr, de la biodiversité qui est en même temps le moteur du fonctionnement de l'écosystème forestier ; l'accueil du public, les activités de nature, le tourisme vert, le bien-être et la santé, mais aussi le rêve, la beauté, le culturel, le spirituel... Faisons en sorte qu'ils s'épanouissent au mieux des capacités des forêts et en réponse aux demandes de la société. Soyons ouverts aussi au retour, sur des espaces forestiers bien choisis, d'activités agricoles telles que le maraîchage, la castanéiculture, la viticulture⁹, la culture de variétés fruitières locales, qui ont en outre l'avantage de constituer des coupures entre les massifs.

3 - Une forêt regroupée

Très divisée, la forêt méditerranéenne présente moins de 15 % de surfaces forestières dotées d'un document de gestion durable ; il est donc essentiel d'accroître ce taux et ceci passe nécessairement par un regroupement de propriétés en vue d'une gestion concertée. La formule de l'*Association syndicale libre de gestion forestière* (ASLGF) est la plus appropriée mais nécessite que les propriétaires soient volontaires : ce n'est pas le cas le plus fréquent. En cas de blocage, il faudrait en venir à des regroupements forcés en priorité là où l'analyse de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) fera apparaître un risque élevé : l'outil existe, c'est l'ASCO, une association syndicale créée d'office par le préfet.

4 - Une forêt au cœur d'un projet territorial de développement

Un autre regroupement est également indispensable : celui de l'ensemble des parties prenantes, autour d'un projet partagé, axé sur la forêt et les espaces forestiers, le bois, les produits de la forêt, et les services environnementaux ; ce projet territorial de développement forestier peut prendre la forme d'une *charte forestière de territoire*. Piloté par un élu, un tel projet est le moyen de réfléchir au devenir des forêts et d'installer un aménagement du territoire où la forêt devient un atout de développement équilibré, de création d'activités et de qualité de vie, dans une combinaison avec les terres agricoles et les espaces urbains.

5 - L'indispensable volet de la prévention des incendies

Le feu appelle un traitement spécifique. Mais tout ce qui vient d'être exposé fait déjà partie d'une politique du feu : des forêts valorisées et investies par leurs propriétaires, un projet territorial intégrant l'ensemble des qualités des forêts et impliquant l'ensemble des acteurs, tout cela concourt à une meilleure situation des forêts face au péril du feu. Deux outils spécifiques, relevant du code forestier, doivent être mobilisés :

- le PDPFCI¹⁰ (*Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie*) et ses déclinaisons par massif, les PMPFCI. Établis avec tous les acteurs, ces plans doivent définir et positionner l'ensemble des équipements et actions concourant à une prévention efficace ;

⁸ Michel Vennetier : *Les forêts méditerranéennes face au changement climatique. Quelles leçons pour celle de la Sainte-Baume*, Revue Forêt Méditerranéenne, Tome XLIV, n°2, 2023, p. 105-107.

⁹ Mais, comme pour les autres modes de valorisation, il faut veiller à la faisabilité du retour de la viticulture là où, il y a peu encore, la vigne a été arrachée : capacité d'irrigation (Dans l'Aude, la baisse de la pluviométrie autour de 350 mm/an - baisse de moitié sur les cinq dernières années - rend impossible une viticulture sans irrigation), existence d'un marché dans contexte de baisse de consommation de vin (sce : Chambre d'agriculture de l'Aude).

¹⁰ Cf. instruction technique interministérielle du 16 avril 2020.

- l'OLD (*Obligation légale de débroussaillage*) qui impose le débroussaillage des abords des constructions sur un rayon de 50 mètres, voire 100 mètres. Simple dans son principe, l'affaire est de fait très complexe et jusqu'ici ne marche pas : le taux de réalisation des OLD est évalué à 30 %, alors que tous les retours d'expérience confirment l'intérêt de ces débroussaillages sur la protection des maisons. La gestion des interfaces forêt/habitat étant un point crucial de la protection des forêts contre l'incendie, il est indispensable que l'on arrive à une pleine application des OLD. Le transfert de la compétence de l'OLD de la commune à l'intercommunalité doit être étudié.

6 - La culture du risque : sensibiliser et conscientiser

On entend souvent dire : *"S'il devait y avoir un feu, les pompiers viendraient l'éteindre"*. Posture irresponsable, car habitants permanents, résidents secondaires, touristes, tous doivent être pleinement conscients que le paradis ensoleillé peut, en un instant, se transformer en enfer. Il faut une politique de communication, d'information et de formation des citoyens coordonnée du niveau national au niveau local.

7 - L'indispensable volonté politique

C'est la dernière des exigences, ou plutôt la première ! La politique française de protection des forêts contre l'incendie a donné de bons résultats, mais l'actualité ne cesse de nous montrer que le risque est de plus en plus sévère. Si, comme le demande le rapport de 2023, on ne change pas de paradigme, le drame continuera d'arriver, dévastateur et meurtrier.

Cela appelle des décisions difficiles, courageuses, volontaristes, en priorité dans quatre directions :

- les propriétaires forestiers, en leur imposant de se regrouper ;
- les propriétaires de constructions, en leur imposant d'appliquer les OLD ;
- les collectivités locales, en leur imposant une véritable maîtrise de l'urbanisation ;
- l'État, pour que cesse l'érosion des postes et des compétences dans les administrations et les établissements techniques dédiés.

Certes, ces décisions nécessitent des dépenses, mais ces dernières sont autant d'investissements pour une forêt mieux protégée, pour des territoires équilibrés, pour des vies humaines préservées¹¹. Enfin, il est indispensable de renouer le dialogue forêt/société, et d'installer – face à des incompréhensions dégénérant trop souvent en conflits – les bases d'un nouveau contrat social sur la forêt.

Alors ?

La forêt méditerranéenne a-t-elle un avenir ? Après huit ans de présidence de l'association *Forêt Méditerranéenne*¹² et fort des travaux menés par celle-ci, l'auteur de cette fiche répond résolument : oui, et avec un bel avenir si ce que vient d'être décrit est mis en application. La forêt méditerranéenne est aux premières loges face au changement climatique, elle constitue ainsi un champ d'expérimentation en vraie grandeur : toutes les pistes tracées ici seront utiles pour les forêts françaises plus septentrionales, où l'on voit le risque d'incendie devenir de plus en plus présent.

• Ce qu'il faut retenir :

La forêt méditerranéenne a-t-elle un avenir ? Oui, si tous les acteurs conjuguent leurs efforts pour en faire une forêt mieux armée contre le changement climatique, plus résistante, plus résiliente et donc plus sobre ; une forêt pleinement multifonctionnelle, déployant tous les biens et services de la multifonctionnalité ; une forêt regroupée en unités permettant d'installer la gestion forestière correspondant à ces objectifs ; une forêt inscrite dans un projet territorial de développement forêt, bois et services environnementaux partagé et porté par l'ensemble des acteurs du territoire ; une forêt protégée contre l'incendie par une DFCI réfléchie, concertée et globale ; une forêt réconciliée avec une société mieux consciente des réalités des forêts et du risque lié à l'incendie ; une forêt enfin pleinement prise en charge par les élus et les pouvoirs publics à travers une politique ferme, assumée et dotée des moyens d'action nécessaires.

¹¹ "Chaque incendie a un coût humain, économique et environnemental. Investir dans la prévention n'est pas une dépense, c'est un choix de responsabilité : 1 € investi = 29 € de dégâts évités". Source : Communes forestières France, communiqué de presse, 8 juillet 2026.

¹² www.foret-mediterranenne.org